

Additif au guide

PRODUCTION GYMNIQUE ET ARTISTIQUE

Réunion du 22 janvier 2022



Tous les articles du présent additif ont été réfléchis et approuvés par les responsables présents lors de la réunion de la commission départementale. Tout manquement à quelques points que ce soit de ce règlement entraînera, vis à vis des fautifs, des pénalités ou sanctions appropriées à la faute commise ».

Le Championnat Départemental de PGA organisé par le Comité FSGT 93 et ses clubs sont ouverts à tous les clubs et sections affiliés à la FSGT.

Peuvent y participer tous les adhérents des sections Gymnastique, Danse, Gymnastique d'entretien, etc...titulaire d'une licence FSGT en cours de validité.

DEUX FORMULES POUR Y PARTICIPER :

Se produire sous forme de concours ou se produire sous forme de festival.

Le comité d'organisation exige la présentation de la licence FSGT de la saison en cours avec une photo récente.

Conditions liées aux mesures sanitaires

L'organisation du championnat départemental tiendra compte des réglementations en vigueur au moment de la compétition. A ce jour ces réglementations sont les suivantes :

Le pass vaccinal est obligatoire pour participer ou assister au championnat.

Depuis le 24 janvier 2022, le gouvernement a voté et validé la mise en place du « Pass vaccinal ».

Celui-ci concerne toutes les personnes âgées de 16 ans et plus. Chaque individu, qu'il soit sportif, bénévole, spectateur, salarié, doit présenter ce Pass vaccinal pour pouvoir entrer dans une infrastructure sportive et pratiquer. C'est-à-dire de montrer **un schéma vaccinal complet** ou alors un

certificat de rétablissement de Covid-19 datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois. **Les tests PCR négatifs datant de moins de 24 heures ne sont plus acceptés dans ce pass vaccinal.**

Pour les jeunes de 12 ans à 15 ans, le pass sanitaire reste de vigueur. C'est-à-dire qu'il peut montrer un schéma vaccinal complet, un certificat de rétablissement de Covid-19 datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois, ou un test PCR négatif datant de moins de 24 heures.

Le masque doit être porté par tous les individus et retiré uniquement lors des moments de pratique.

Toutes les informations concernant le pass vaccinal : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/pass-vaccinal>

LE CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL

Non qualificatif aux championnats interdépartementaux régionaux et nationaux. Il revêt un caractère compétitif pour lesquels seront attribués (pour les productions classées en championnats) des récompenses aux meilleures prestations.

LE TITRE DE CHAMPION DEPARTEMENTAL

Il sera attribué selon les catégories d'âges :

1. Nés (es) en 2016 et après (6 ans et moins), note sur 20 et tous les groupes seront récompensés.

Pour les autres catégories, se référer au guide PGA 2021/2022.

Une récompense sera remise à tout premier mais en cas de non - obtention du % nécessaire, la récompense sera différente de celle attribuée aux champions départementaux s'ils sont au minimum 3. Le 2^{ème} et 3^{ème} auront une récompense départementale s'ils ont atteint le %.

Seulement pour le groupe des moins de 6 ans, le placement est autorisé par l'animatrice.

CATEGORIES DE PRODUCTION

Se référer au guide PGA 2021/2022.

CONDITIONS D'ACCES AU CHAMPIONNAT

Le droit d'inscription s'élève à 45 € par groupe inscrit (en concours).

Le droit d'inscription s'élève à 40 € par groupe (en festival).

Aucun remboursement de frais ne pourra intervenir en cas de forfait sauf décision de la commission départementale.

La cotisation annuelle départementale est de 100 € par club. Une cotisation de 1€ par licencié est à régler au fur et à mesure de la prise de licences.

Les bons de soutien donnant droit à l'entrée, ne concernent pas les participants au Championnat Départemental PGA.

Bons de soutien à partir de 4 ans : 6.00 €

Contrôle des licences

Les licences et la liste nominative dactylographiée ou en majuscules seront présentées par ordre alphabétique. Tout manquement placera la production en festival. Licences complètes (timbre licence FSGT, nom du club, photo récente, nom-prénom, sexe et date de naissance du licencié et signature de la licence).

Un responsable par groupe doit être présent lors du 1^{er} et du 2^{ème} contrôle.

Pour chaque championnat, la commission départementale désignera les personnes en charge des contrôles de licences. Aucun contrôle ne pourra être effectué sans la présence minimale d'un officiel.

Depuis la saison 2010/2011, les clubs disposent de la possibilité de présenter leur production en une phrase, qui sera lue au micro.

Il ne sera pas possible, pour un club de changer de catégorie d'âge de la production engagée, même pour un motif médical, le jour du championnat.

Toutes les autres modalités sont à retrouver dans le guide PGA de 2021/2022.